



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 24 juin 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

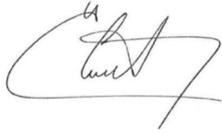
La gestion des vols nocturnes et les nuisances sonores associées au couloir aérien autour de l'aéroport de Luxembourg restent des sujets de préoccupation majeure pour les riverains. Bien que des mesures aient été prises pour évaluer et atténuer ces nuisances, la politique relative aux vols de nuit semble plus permissive au Luxembourg comparée à d'autres réglementations européennes plus strictes.

Par ailleurs, une nouvelle aide financière pour l'isolation acoustique a été introduite, avec des modifications notables par rapport au règlement de 2013.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes :

1. Comment la politique de gestion des vols nocturnes au Luxembourg se compare-t-elle à celle d'autres pays européens tels que les Pays-Bas, la Belgique, l'Autriche, la Suisse et la France, où des mesures plus restrictives ont été mises en place ?
2. Pourriez-vous fournir un tableau détaillant l'évolution du nombre de vols nocturnes de 2018 à 2023, ventilé par tranches horaires et par année, afin de mieux comprendre les tendances et ajustements dans la gestion des horaires de vol ?
3. Quelle est l'ampleur des réclamations concernant les nuisances sonores liées à l'aéroport depuis la mise en place de cette nouvelle procédure ?
4. Quelle est l'ampleur de l'augmentation des plaintes concernant les nuisances sonores liées à l'aéroport depuis la mise en place de cette nouvelle procédure ?
5. Pourquoi le quartier de Gasperich, à l'exception d'une maison, ne figure-t-il plus sur la carte du bruit établie par les autorités ? Des études spécifiques ont-elles justifié cette exclusion ? L'administration de l'environnement envisage-t-elle d'installer des microphones permanents dans le quartier de Gasperich pour mesurer continuellement les nuisances sonores et évaluer l'impact réel du bruit aérien sur cette zone résidentielle ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Yves Cruchten
Député



Claire Delcourt
Députée